

**COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2016**

**LISTE DES PRESENTS**

Membres du Syndicat en exercice : 38  
Présents: 23  
Pouvoirs : 1  
Votants : 24  
Date de la convocation : 31 mars 2016  
Affichage : 12 avril 2016

Délégués titulaires présents : MM.LHERMITTE Jean-François, GUERINEAU Louis-Marie, DIEUMEGARD Jacques, ROCHARD Sébastien, MORICEAU Claude, BERNARD Pierre, CACLIN Philippe, GOMES François, BOINIER Philippe, LEMELE Christian, BILLEROT Régis, CATHELIN Eric, GARAUULT Jean-Pierre, BARREAUULT Jean-Louis, RONGEON Christian, BERNARD Colette, ONILLON Denis, DENIS Luc, FOUCHE Etienne, BALLAND Serge, PRINCAY Jacky.

Délégués suppléants présents : MM. BOUTET Yves, BAPTISTE David

Délégués titulaires excusés : MM. MENANT Jean-Michel, BERNARDEAU Serge, DIEUMEGARD Claude, BLOT Alain, DUHEM Cyril, CHARPENTIER Yves, DUMONT Alain, HOUTEKINS Patrice, FERJOU Claude, HAYE Jean-Marie, DURGAND François, GIRARD Michel, PERRIN Gérard, BALOGUE Claude, MOREAU David, Mme PILIPIUK Pascale M. , ROBERT Daniel

Pouvoirs : M. BERNARDEAU Serge donne pouvoir à M. DIEUMEGARD Jacques

Secrétaire de Séance : M. GARAUULT Jean-Pierre

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2016

M. Garault, délégué du SMC, assurera les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015 n'appelle à aucune observation, il est donc adopté.

### DECISIONS DU BUREAU :

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical des délibérations prises lors du dernier bureau syndical des 5 février et 18 mars 2015 :

#### **Bureau du 5 Février 2016 :**

- *Frais de défense recours des adhérents :*

*Vu les référés engagés par le Smited et l'obligation qui sera faite à nos adhérents de fournir des mémoires en défenses et d'introduire des recours pour obtenir le versement des sommes dues par les collectivités ayant rejoint la CAN, les membres du bureau conformément à ce qui avait déjà été demandé en comité syndical, ont délibéré en faveur de la prise en charge des frais de justice engagés par ses membres adhérents.*

- *Demande d'arbitrage du Préfet en matière d'indemnisation :*

*Les élus du bureau ont délibéré pour demander à M. le Préfet de définir les conditions indemnitaires de sortie d'un membre ou d'une partie d'un membre du Smited. Considérant que : « En droit, aux termes des dispositions de l'article L.5211-19 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales :*

*« Lorsque la commune se retire d'un établissement public de coopération intercommunale membre d'un syndicat mixte, ce retrait entraîne la réduction du périmètre du syndicat mixte. Les conditions financières et patrimoniales du retrait de la commune sont déterminées par délibérations concordantes du conseil municipal de la commune et des organes délibérants du syndicat mixte et de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut d'accord, ces conditions sont arrêtées par le représentant de l'Etat ».*

- *Marché traitement de l'air TMB :*

*Les membres du Bureau décident d'attribuer le marché à la société Arval pour un montant : tranche ferme de 196 300€ HT et tranche conditionnelle de 143 100€ HT.*

#### **Bureau du 18 Mars 2015 :**

*Un compte rendu est fait par M. le Président*

### Affaires Administratives

#### INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES

Le Comité Syndical installe deux nouveaux délégués titulaires et un nouveau délégué suppléant désignés par le SMC.  
*Délibération n°ASDél20160408-AA01*

#### PERIMETRE SMITED

Pour rappel, les élus et techniciens des établissements acteurs dans la gestion des déchets ont, durant l'année 2015, étudié diverses hypothèses et évalué les conséquences de l'élargissement du périmètre du SMITED à la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la compétence traitement des déchets ménagers.

A ces travaux ont fait suite un certain nombre de réunions à l'initiative de Mr le Président du Conseil Départemental en vue de la finalisation d'un protocole dont la 7° version devait aboutir les 26 et 27 janvier 2016 à l'engagement réciproque des deux agglomérations Deux-Sévriennes d'adhérer au SMITED au 1° janvier 2017. La Communauté d'Agglomération du Niortais a dressé un compte-rendu à l'issue d'une réunion du 3 décembre 2015 faisant état de la date du 31 mars 2016 comme date d'objectif décisionnel.

Le SMITED a poursuivi sa réflexion quant aux modalités d'adhésion techniques et financières acceptables pour tous. Monsieur le Président propose d'adresser un courrier au Président de la C.A.N. lui proposant d'étudier la possibilité d'adhésion au SMITED pour un transfert de la compétence traitement des déchets ménagers dans la stricte limite des statuts actuels.

## OUVERTURE DE POSTE

Conformément aux statuts de la fonction publique territoriale dans le cadre de l'avancement de grade des agents en poste et après avis de la commission administrative paritaire, Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> mai 2016. Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité.

*Délibération n°ASDél20160408-AA02*

## ZGZD

Un point est fait sur le programme Zéro Gaspillage Zéro Déchets. Le cahier des charges pour l'étude de préfiguration « Territoire économe en ressources » a été adressé à l'ADEME pour validation finale en février 2016. Réponse en attente.

Les demandes de délibération concordante pour la définition des bassins définis en comité de pilotage de vie ont été faites le 8 février 2016 aux territoires. Seul le SICTOM de Loubeau a transmis la délibération attendue. Le SMC et le SICTOM de Loubeau font savoir qu'ils souhaitent acter un bassin de vie différent de celui proposé et conservé leur périmètre d'intervention actuel. Le Président relance les adhérents (hors Communauté de Communes du Thouarsais) pour que la délibération de leur assemblée soit prise.

## **Affaires Financières**

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015 & RESULTATS

L'examen des comptes de résultats de l'exercice 2015 fait apparaître: un résultat net excédentaire de 541 272,50€.

Le résultat cumulé fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 084 809.12 € et en investissement un déficit de 190 538.79 €. Le solde disponible fin 2015 est de 894 270,33€.

Après mise au vote par le doyen d'âge, le Comité Syndical adopte.

*Délibération n°ASDél20160408-AF01*

### COMPTE DE GESTION 2015

Les comptes de résultats de l'exercice 2015 dressés par M. le Comptable du Trésor sont conformes aux écritures passées par l'ordonnateur tant en recettes qu'en dépenses.

*Délibération n°ASDél20160408-AF02*

### AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Après présentation du résultat budgétaire 2015, l'Assemblée décide d'affecter 190 538,79€ en section d'investissement, le solde disponible de 894 270, 33€ est affecté en report à nouveau sur la section de fonctionnement.

*Délibération n°ASDél20160408-AF03*

### FLUX 2015 et CORRECTIF PARTICIPATIF 2016

Il a été constaté un écart significatif entre les projections 2016 concernant le Sictom de Loubeau et la réalité mesurée en 2015. La non-actualisation des tonnages de Plaine de Courance représente 850 tonnes à recouvrer. Sur ces tonnages, la Communauté d'Agglomération du Niortais aurait dû contribuer à hauteur de 95 000 € HT supplémentaires par rapport à Plaine de Courance. La contribution due par la C.A.N. pour le compte de l'ex-Plaine de Courance sera mise en recouvrement en cascade c'est-à-dire auprès du Sictom de Loubeau qui répercutera auprès la C.A.N.

*Délibération n°ASDél20160408-AF04*

## INVESTISSEMENTS 2016 & FINANCEMENTS

### INVESTISSEMENTS 2016

Dans le cadre des investissements liés à l'activité courante du SMITED, 3 programmes d'investissement sont votés par l'Assemblée pour l'année 2016.

	BP 2016	Report	Proposition BS 2016 DM1	Total Budget
<b>Programme 57 : Travaux CTMB</b>				
2154 Travaux sur installation technique	300 000,00		100 000,00	400 000,00
2181 Divers	100 000,00		50 000,00	150 000,00
<b>Total dépenses</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>550 000,00</b>
<b>Programme 58 : Casiers 2016 La Loge</b>				
2135 Aménagement installations	450 000,00		100 000,00	550 000,00
2181 Divers				0,00
<b>Total dépenses</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>550 000,00</b>
<b>Programme 59 : Reprofilage LG1 &amp; Lix</b>				
2135 Aménagement installations			450 000,00	450 000,00
2181 Divers	0,00			0,00
<b>Total dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>450 000,00</b>
<b>TOTAUX TRAVAUX NEUFS</b>	<b>850 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>700 000,00</b>	<b>1 550 000,00</b>

Délibération n°ASDél20160408-AF06

### GESTION DE LA DETTE ET REALISATION D'EMPRUNTS

L'Assemblée décide le remboursement anticipé de 3 emprunts pour un capital restant dû de 482 000€. Les réserves de dotation seront utilisées pour ces remboursements anticipés. Les frais associés sont inférieurs à l'économie sur les intérêts restant dus.

Délibération n°ASDél20160408-AF07

Délibération n°ASDél20160408-AF08

Délibération n°ASDél20160408-AF09

### REALISATION D'EMPRUNTS

Au vu des 3 programmes d'investissement votés pour 2016, après analyse financière et au vu des propositions de financement présentées par les organismes bancaires consultés, l'Assemblée décide la réalisation des 3 emprunts suivants:

- emprunt de **550 000 €** auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres,  
Durée : **24 mois - Taux Fixe : 0,40%** pour financer les **CASIER 16 & 17 LA LOGE 2**
- emprunt de **400 000 €** auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres,  
Durée : **36 mois - Taux Fixe : 0,76%** pour financer le **REPROFILAGE LA LOGE 1**
- emprunt de **500 000 €** auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres,  
Durée : **36 mois – Taux fixe : 0.76%** pour financer les travaux **RESEAU AIR TMB ET DIVERS**

Délibération n°ASDél20160408-AF06



PPA - CASIERS LA LOGE					PPA - CASIERS LA LOGE		
BESOINS DE TRAVAUX					PPA 2016-2020		
Année	Exploitation	Nature travaux	Nature travaux	Montant HT	Financement	Besoin	
2016	C14-15	Couverture C12-13-14	Création C 16-17	550 000	Emprunt	-550 000	
2017	C15-18-16	Exploitation C15-18-16					
2018	C16-17	Couverture C15-18-16	Création C 19-20	600 000	Autofinancement	-300 000	
2019	C19-20	Exploitation C17-19-20				-300 000	
2020	C20	Couverture C17-19	Création C21-22	600 000	Autofinancement	-300 000	
2021	C20-21-22	Exploitation C20-21-22				-300 000	
2022	C22	Couverture C20					
2023	C33	Couverture C21-22	Réhabilitation finale	pm 600 000	Emprunt		
				Total 2016-2020	1 750 000	Total	-1 750 000

Délibération n°ASDél20160408-AF10

### Affaires techniques

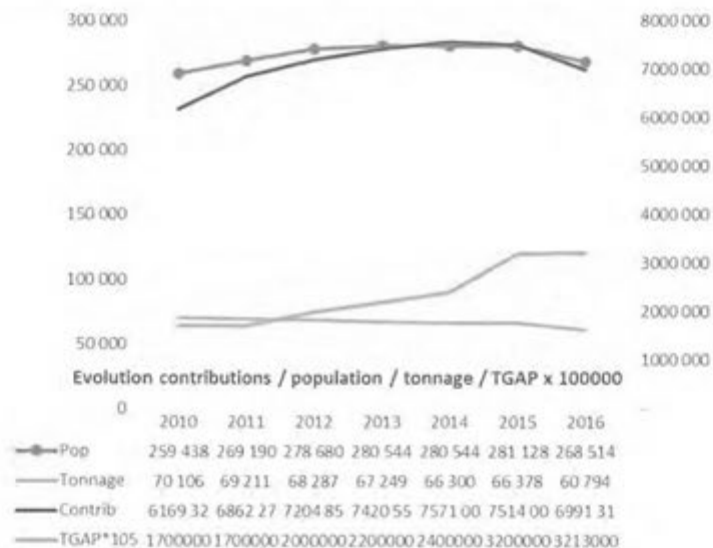
#### BILAN ANNUEL DU SERVICE PUBLIC - 2016

Le bilan annuel du service public est présenté aux membres du comité syndical. Un document synthétique est remis à chacun, le document complet sera téléchargeable sur le site internet après présentation au comité syndical. Un exemplaire papier sera adressé à chaque collectivité membre du Smited.

Dans cette attente chaque délégué peut recevoir un exemplaire dans sa version complète dématérialisée sur simple demande à adresser à l'adresse suivante : [contact@smited79.fr](mailto:contact@smited79.fr)

En information complémentaire à la présentation du bilan annuel 2015, le bureau syndical a souhaité qu'une projection de l'évolution des contributions soit présentée.

Le graphique ci-dessous résume l'évolution des tonnages, contributions, populations et TGAP depuis 2010.



(L'échelle du prix unitaire/tonne de la TGAP est multipliée par 100000 pour être visible sur le graphe)

Délibération n°ASDél20160408-AA03

#### ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE

Le règlement intérieur des marchés en procédure adaptée est actualisé conformément aux nouvelles dispositions du code des marchés publics.

Délibération n°ASDél20160408-MP01

#### VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE DES SERVICES

Le document unique modifié et actualisé des services a reçu un avis favorable du CHSCT le 15 décembre 2015. Le Comité Syndical entérine ce document.

*Délibération n°ASDél20160408-AA04*

#### QUESTIONS DIVERSES

M. Billerot, Président du SMC, fait remarquer que la population DGF comptabilisée pour le SMC ne tient pas compte des communes d'Exoudun, La Mothe et La Couarde vers le Mellois.

Vérification faite, le chiffre de la population de ces 3 communes a déjà été prise en compte lors du vote du BP en décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 11h45.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre GARULT

Le Président,  
Jacques DIEUMEGARD